



desolidarisation sur un rachat de credit

Par **valcy**, le **06/09/2010** à **09:55**

j'ai signer pour mon futur ex mari, un rachat de credit, je voudrais me désolidarisé sur ce credit, car je n'ai avoir avec ce credit, tout appartient a lui, car il a beaucoup abusé des cartes de credit pour vivre sa double vie avec sa maitresse, et maintenant il est parti vivre avec elle, je sur au chômage et j'ai deux enfants a ma charge, il ne paye pas le credit et il dit que maintenant c'est a moi aussi, il m'a bien mannipulé et en plus j'avais très peur de lui,car j'étais battu.Comment sortir dans se gueppier.

Par **Domil**, le **06/09/2010** à **17:17**

Si vous êtes en communauté de biens, si le crédit est pour les dépenses du ménage, vous avez à voir avec le crédit.

De toute façon, si vous êtes co-emprunteur, il n'y a pas de possibilité de se désolidarisé. Vous réglerez le sort de ce crédit lors du divorce. Voyez ça avec votre avocat

Par **sabsab**, le **08/09/2010** à **22:57**

Le notaire pourra également statuer et fait en général une demande à la banque pour savoir si la déso. est possible, une banque a en général ses conditions et il faut que les 2 parties soient d'accord, donc si Mr. ne veut pas que vous vous désolidarisiez du prêt, vous ne pourrez pas. Cela est en général facturé par la banque